

# L'ajustement sans les larmes

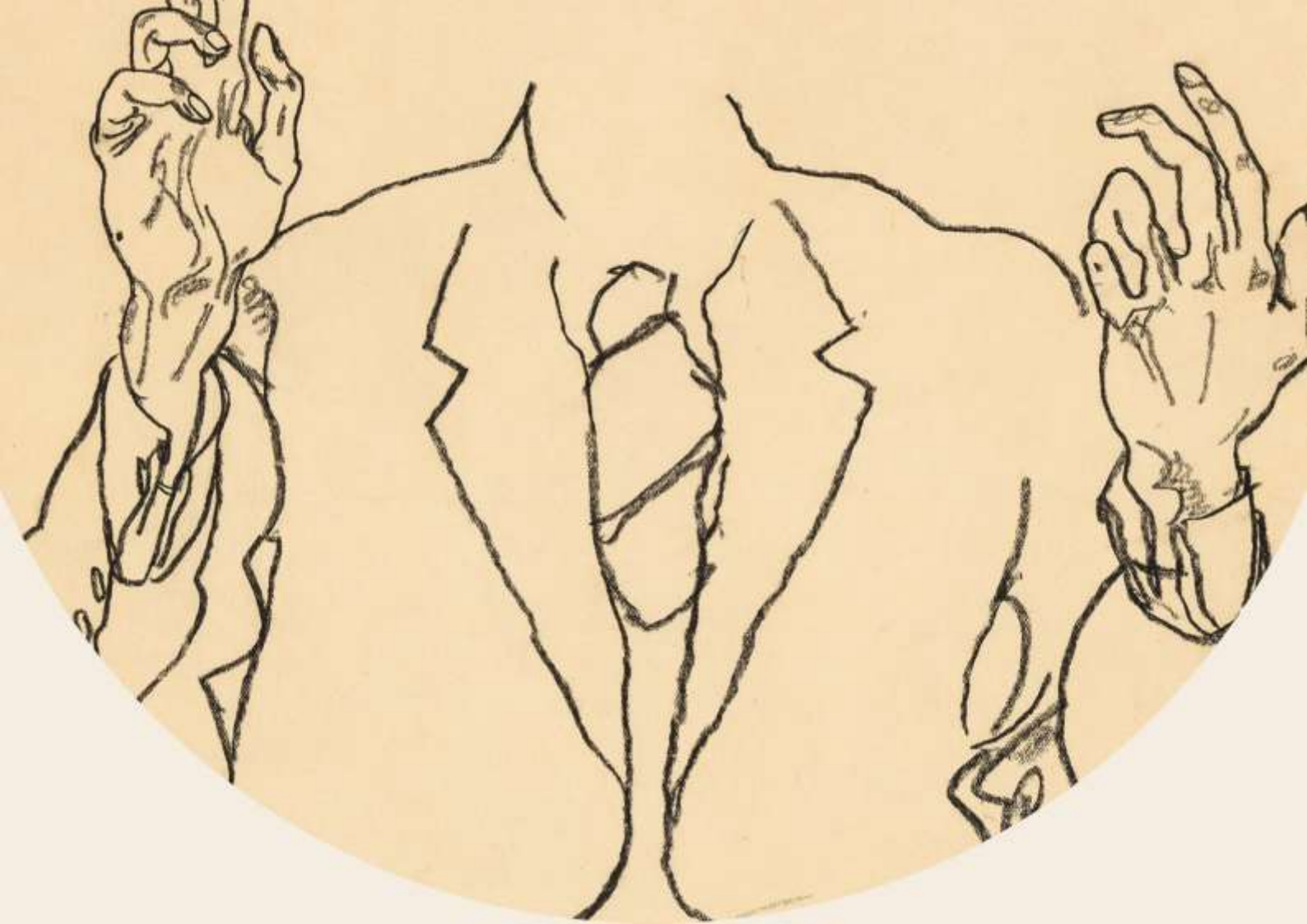
Rétablir l'équilibre budgétaire  
sans sacrifier l'avenir

RAPPORT

JUIN 2026



INSTITUT  
AVANT-GARDE



## *CHAPITRE 9*

### *Sécurités*

—

# Remerciements et contributions

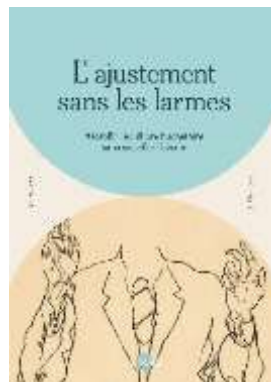
Le présent chapitre s'inscrit dans le rapport *L'ajustement sans les larmes* publié par l'Institut Avant-garde en juin 2026. Il propose, sur le champ de la sécurité (défense, police, justice), un ensemble de mesures destinées à éclairer le débat public et à nourrir la réflexion sur la trajectoire des finances publiques françaises à l'horizon de la prochaine législature.

L'Institut Avant-garde tient à exprimer sa profonde reconnaissance à l'ensemble des personnes qui ont accepté de contribuer aux réunions du groupe de travail consacré à ce chapitre, ainsi qu'aux experts qui ont bien voulu, à titre individuel, partager leurs analyses, leurs résultats et leurs réserves.

Ont notamment participé, entre autres experts, aux travaux de ce groupe :

Anne WUILLEUMIER, ; Arnaud PHILIPPE, ; Maxime CORDET ; Samuel B. H. FAURE, ; Benjamin MONNERY, et Anaïs HENNEGUELLE.

Les analyses, propositions et chiffrages présentés dans le chapitre qui suit n'engagent toutefois que l'Institut Avant-garde. La participation aux réunions de travail ne saurait être interprétée comme un soutien personnel ou institutionnel à l'ensemble des recommandations formulées, ni à la manière dont elles ont été articulées dans le rapport final.



## Sécurités

---

### **Synthèse :**

*Les dépenses régaliennes représentaient 9,7 % du PIB en 2024, deuxième poste après la protection sociale. Elles se répartissent entre les services publics généraux (6,2 % du PIB, incluant la charge de la dette), la défense (1,8 %, prévue à 2 % en 2025) et l'ordre et la sécurité (1,7 %). La France se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne, principalement du fait de la dissuasion nucléaire et de sa structure institutionnelle centralisée.*

*Le budget de la défense a augmenté de 40 % entre 2019 et 2025 (de 35,9 à 50,5 milliards d'euros), et la loi de programmation militaire prévoit d'atteindre 69 milliards d'euros d'ici 2030. Cette hausse relève largement d'un rattrapage après des années de sous-investissement. Les marges d'économies étant très limitées, le chapitre préconise de privilégier l'échelon européen : développement de programmes industriels communs pour réaliser des économies d'échelle, renforcement du Fonds européen de défense, recours aux prêts SAFE et meilleure articulation entre financements nationaux et européens. L'émission de dette commune européenne est envisagée pour alléger le poids sur les budgets nationaux.*

*Concernant la sécurité intérieure, plus de 80 % des crédits sont absorbés par la masse*

*salariale, transformant l'investissement en variable d'ajustement. Le chapitre identifie des pistes de rationalisation : harmonisation des cycles horaires et encadrement des heures supplémentaires, réforme de la carte police/gendarmerie pour supprimer les doublons en zone périurbaine, transfert d'effectifs vers les polices municipales pour renforcer la proximité, et réorientation vers une logique qualitative (enquête, prévention) plutôt que vers la politique du chiffre. La création d'une autorité civile indépendante de contrôle est également évoquée pour restaurer la confiance.*

*Du côté du système judiciaire, le chapitre pointe le coût élevé de la politique du « tout carcéral » : 86 700 détenus au 1<sup>er</sup> avril 2026, un taux d'occupation de 143 % en maisons d'arrêt, et une durée moyenne d'incarcération de 11,7 mois contre 4,2 en Allemagne. Le taux de récidive dépasse 60 % à cinq ans (contre 25 % en Norvège), pour un coût estimé à 1,4 milliard d'euros par an. Le chapitre plaide pour un basculement partiel vers le milieu ouvert (alternatives à l'incarcération nettement moins coûteuses), un renforcement des services d'insertion et de probation, et une révision de l'échelle des peines. Il rappelle que les politiques de prévention (protection de l'enfance, insertion par l'emploi, lutte contre les discriminations) présentent un meilleur rapport coût-efficacité à long terme, le coût des violences faites aux enfants étant estimé à 34,5 milliards d'euros par an et celui des*

*discriminations entre 28 et 110 milliards d'euros. État des lieux budgétaires des politiques régaliennes en France*

**Les dépenses régaliennes (sécurité, justice, défense, services publics généraux) représentaient 9,7 % du PIB en 2024 ce qui en fait le deuxième poste de dépense après la protection sociale.** Ces dépenses sont principalement tirées par les dépenses concernant les « *Services publics généraux* » de l'ordre de 6,2 % du PIB (incluant les paiements pour intérêts sur la dette publique de l'ordre de 1,8 % du PIB), ensuite les dépenses liées à la « *Défense* » (hors CAS pensions) pour 1,8 % du PIB (prévisionnel à 2 % du PIB en 2025) et enfin les dépenses d'« *Ordre et sécurité* » à 1,7 % du PIB. De ce point de vue, la France se situe proche de la moyenne européenne, même si légèrement au-dessus (+1,1 point). Cet écart est quasi exclusivement tiré, par les dépenses militaires et les dépenses de l'État central, au-dessus de la moyenne européenne de respectivement 0,5 et 0,7 point, principalement du fait de la dissuasion nucléaire<sup>1</sup> et d'une structure institutionnelle très centralisée. Le dynamisme des dépenses entre sous-fonctions est très variable : la défense bénéficie d'un effet conjoncturel de réarmement global depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, la sécurité bénéficie également d'enveloppes plus généreuses depuis quelques années ; la justice, quant à elle, présente des dépenses moins dynamiques et en rattrapage après des années de sous-dotation.

<sup>1</sup> « Où réduire le poids de la dépense publique », France Stratégie, Janvier 2019.

<sup>2</sup> « Budget de la défense : quelles étapes pour le porter à 5 % du PIB en 2035 ? », Vie Publique.

### 1.1. Défense

**Les crédits de la mission « Défense » sont principalement marqués par la conjoncture géopolitique et la fin des « dividendes de la paix », qui avaient permis une baisse des dépenses pour la défense en pourcentage du PIB entre 1995 et 2005, et qui aujourd'hui pousse ces dépenses à la hausse.** Le budget de la mission « *Défense* » (hors pensions) est passé de 35,9 milliards d'euros en 2019 à 50,5 milliards d'euros en 2025, soit une hausse de l'ordre de 40 % en six ans<sup>2</sup>. Similairement, la loi de programmation militaire (LPM 2024-2030) prévoit de porter le budget de la défense à 69 milliards d'euros (soit 2 % du PIB) d'ici 2030, soit +3 milliards d'euros par an<sup>3</sup>.

**La hausse programmée des crédits doit toutefois être relativisée.** Cette augmentation importante est en partie due à un effort de rattrapage. Le maintien du modèle d'armée complet aurait nécessité, dès la décennie passée, des niveaux de dépenses bien supérieurs, la trajectoire actuelle relevant en grande partie d'un rattrapage après une longue phase de « sous-investissement »<sup>4</sup>. De plus, le coût des équipements augmentera mécaniquement dans les prochaines années sous les effets combinés de l'inflation (en lien avec le réarmement généralisé), et du perfectionnement technologique des systèmes d'armement, qui se traduit par des équipements de plus en plus complexes et donc plus coûteux. Par ailleurs, si les marges de manœuvres budgétaires restent limitées, elles sont moins prégnantes pour le secteur de

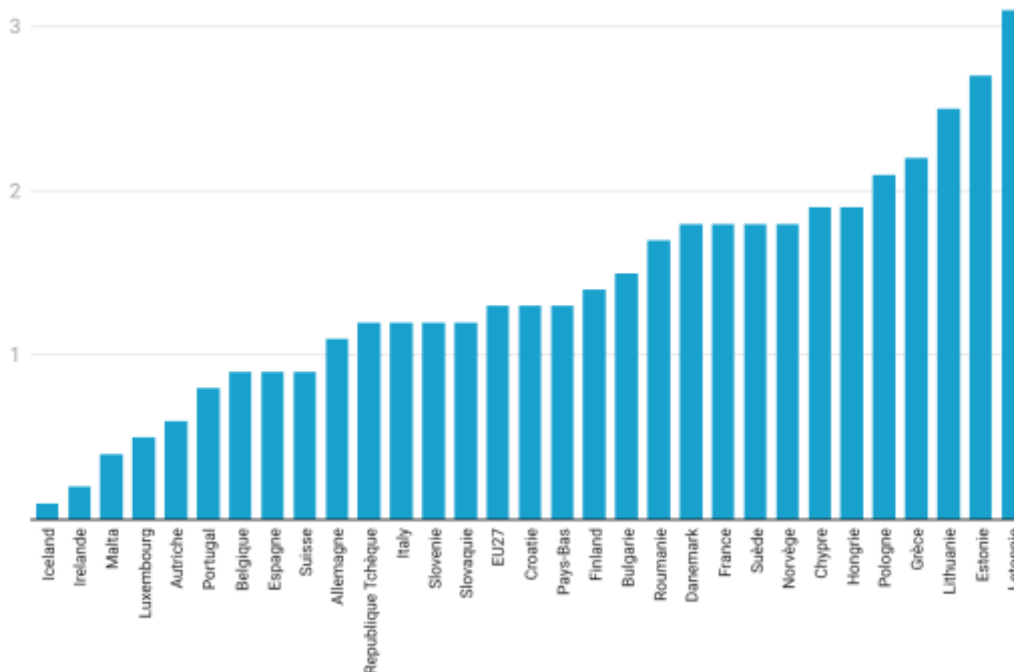
<sup>3</sup> Idem.

<sup>4</sup> *Armées françaises : les limites de la stratégie de club*. Elie TENENBAUM, IFRI, Mai 2023.

la défense en raison du plan « REARM Europe » et de la flexibilisation des règles

budgétaires accordée par la [Commission européenne](#).

**Graphique 1 : Dépenses publiques pour la mission « Défense » en 2023**



Créé avec Datawrapper

Lecture : En 2023, les dépenses pour la mission « Défense » en France représentaient 1,8 % du PIB.

Source : Eurostat

**La soutenabilité budgétaire du modèle d'armée français pose la question de son évolution stratégique.** Le choix d'une « armée de clubs », fondée sur des capacités de haute technologie, en volumes limités et intégrée à des coalitions occidentales, a structuré la planification depuis l'après-guerre froide. Toutefois, la guerre en Ukraine met en lumière les limites d'un modèle privilégiant la sophistication au détriment de la masse. Dans ce contexte, le débat porte sur l'opportunité de maintenir ce format élitiste, adapté aux opérations expéditionnaires, ou d'engager une forme de massification

capacitaire pour faire face à des conflits de haute intensité, au prix d'arbitrages budgétaires significatifs<sup>5</sup>.

## 1.2. Ordre et sécurité

**Les crédits de la mission « Sécurités » (police, gendarmerie, sécurité civile) suivent une trajectoire de hausse marquée depuis la fin des années 2010, dans un contexte de menace terroriste durable, de mobilisation accrue sur le maintien de l'ordre, et d'organisation des grands événements sportifs (JO 2024).** En

<sup>5</sup> [Armées françaises : les limites de la stratégie de club. Elie TENENBAUM, IFRI, Mai 2023.](#)

comparaison internationale, la France se situe au niveau de la moyenne européenne (voir *Graphique 2*), mais avec une dynamique de hausse plus marquée sur la dernière décennie. Entre 2023 et 2026, le budget de la mission « Sécurités » augmente de façon continue, passant d'environ 23,1 milliards d'euros en 2023 à près de 26 milliards d'euros (prévision) en 2026, soit une hausse cumulée de l'ordre de +12 à +15 %, croissance portée quasi exclusivement par le titre 2 (rémunérations et charges sociales), qui représente plus des trois quarts de la mission.

**La dynamique des crédits de la mission reflète avant tout une hausse de la masse salariale liée au pouvoir de négociation des organisations de salariés dans le secteur.** Elle est la conséquence des créations d'emplois (+12 500 depuis 2017), des revalorisations statutaires (passage des gardiens de la paix de la catégorie C à B), et la multiplication des primes du fait du fort pouvoir de négociation des syndicats professionnels. De plus, avec l'augmentation des effectifs, les tensions de recrutement s'accroissent, posant la question de la qualité et de la soutenabilité du modèle, alors que les besoins opérationnels demeurent élevés. Plus globalement, des inefficiences structurelles persistent, liées notamment aux déséquilibres territoriaux de recrutement (forts besoins en Île-de-France, mobilité contrainte des agents), à l'insuffisance du nombre

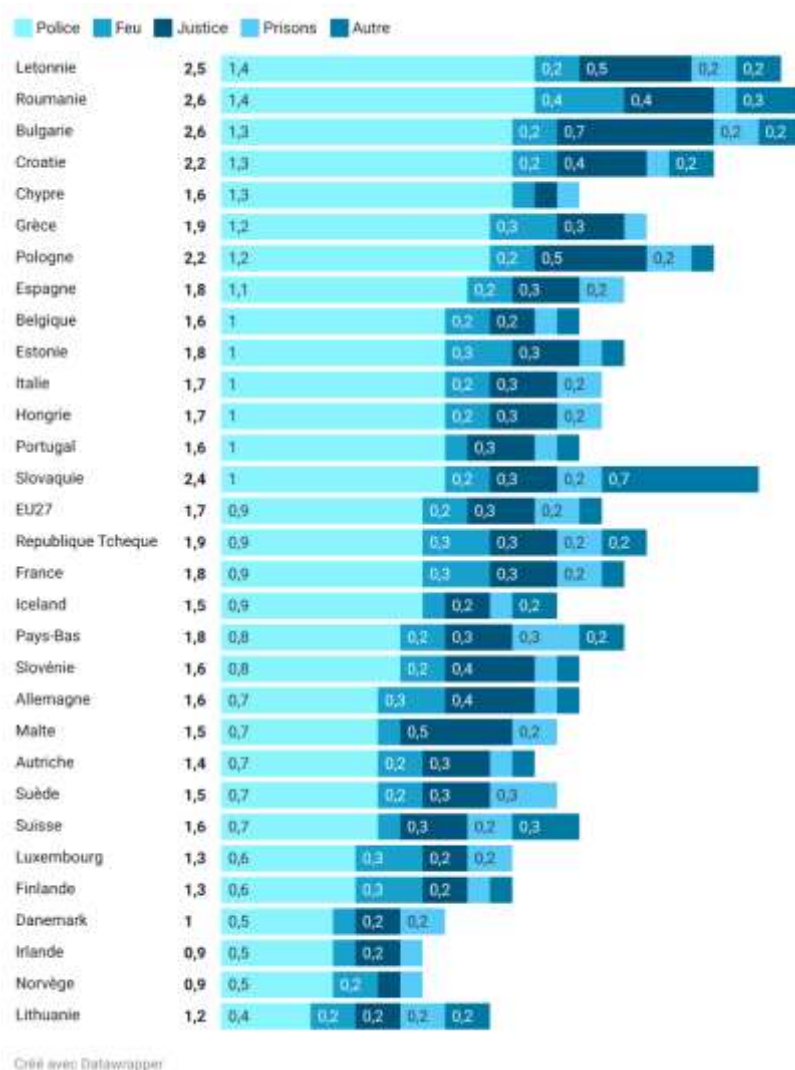
d'officiers de police judiciaire (OPJ), à l'opacité des heures supplémentaires et à la montée en charge de primes de résultats, identifiées comme de possibles leviers d'ajustement.

**Au-delà des salaires, les dépenses publiques en faveur de la police et de la gendarmerie restent assez dynamiques année après année mais cela cache des inefficiences prononcées et des besoins toujours bien présents liés, entre autres, à la criminalité organisée et aux menaces terroristes.** La Cour des comptes souligne la faible dynamique des dépenses d'investissement (infrastructures, immobilier et équipements) comparativement aux dépenses humaines ces dernières années (Beauvau, JO, mission Nouvelle-Calédonie). La sécurisation des JO 2024 a révélé, selon la Cour des comptes, une gestion budgétaire insuffisamment anticipée au ministère de l'Intérieur. Les coûts ponctuels ont atteint 1,7 milliard d'euros, dont 1,1 milliard d'euros supportés par l'Intérieur, principalement liés aux dépenses de personnel (primes JOP, heures supplémentaires) et à l'hébergement<sup>6</sup>. L'absence de budgétisation exhaustive en amont a conduit à une gestion de fin d'exercice chaotique, nécessitant la réouverture en urgence de près de 1 milliard d'euros de crédits en loi de finances de fin de gestion.

---

<sup>6</sup> [Les dépenses publiques liées aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 : premier recensement, Cour des Comptes, septembre 2025.](#)

Graphique 2 - Dépenses publiques pour la mission « Ordre public et sécurités » en 2023



Lecture : En 2023, les dépenses pour la mission « Ordre public et sécurités » en France représentaient 1,8 % du PIB.

Source : Eurostat

### 1.3. Justice

**La mission « Justice » illustre un autre trait des dépenses régaliennes : un long sous-financement suivi d'un rattrapage récent<sup>7</sup>.** Depuis la loi de programmation 2018-2022 puis la LOPJ 2023-2027, les

crédits de la mission augmentent fortement : en 2024, la Loi de Finance Initiale ouvre 14,2 milliards d'euros d'autorisation d'engagements et 12,2 milliards d'euros de crédits de paiement (CP), soit une croissance de +5,1 % des CP par rapport à 2023 (après +8,4 % en 2023 vs 2022). Malgré cette dynamique, la Cour des comptes rappelle

<sup>7</sup> « Analyse de l'exécution budgétaire : Mission Justice », Cour des comptes, Avril 2025.

que la mission ne représente que 1,5 % du budget général de l'État (1,4 % en 2023), et environ 3,3 % du plafond d'emplois de l'État.

**La hausse des crédits est principalement absorbée par la masse salariale et le pénitentiaire.** Elle reflète des créations d'emplois (jusqu'à 10 000 ETP sur 2023-2027), des revalorisations statutaires (magistrats et surveillants pénitentiaires) et le financement du plan « 15 000 places » de prison. Les tensions de recrutement restent très fortes, en particulier dans l'administration pénitentiaire (3 000 à 4 000 postes vacants, avec besoin estimé à environ 8 000 surveillants supplémentaires à standard international) et dans les greffes, structurellement sous-dotés et faiblement rémunérés. On peut ajouter à cela, la concurrence avec les professions juridiques privées qui limite également les capacités de recrutement<sup>8</sup>. Là encore, le pouvoir de négociation des syndicats contribue à la dynamique budgétaire.

**Cela étant, les marges d'économies budgétaires sont aujourd'hui très limitées.** Même une réduction de la population carcérale devrait se traduire en premier lieu par une amélioration des conditions de détention et de travail, sans baisse immédiate des effectifs. Plus largement, la dynamique budgétaire reflète un modèle pénal encore très centré sur l'incarcération, dont la remise en cause supposerait des réformes structurelles de long terme, aux effets budgétaires différés.

## 2. Pas de sécurité sur le front budgétaire ?

### 2.1. Privilégier l'échelon européen pour financer l'effort de défense

**Concernant les dépenses de Défense, les marges de manœuvre budgétaires sont limitées compte tenu de la priorité donnée au renforcement des armées (et de leurs équipements d'ici à 2030), mais la coordination des financements français et européens en est la clé de voûte.** La défense européenne reste inachevée, marquée par une forte hétérogénéité des doctrines stratégiques, des calendriers budgétaires et des priorités industrielles. L'enjeu ici n'est pas seulement financier, mais institutionnel : sans coordination renforcée des décisions d'investissement et des standards capacitaires, le financement commun risque de rester marginal. La spécificité française de la dissuasion nucléaire pose un enjeu de partage des coûts et des responsabilités : pilier de l'autonomie stratégique nationale, elle représente un effort budgétaire structurel difficilement mutualisable à court terme, mais pose la question de son articulation avec la sécurité collective européenne et, à terme, de la reconnaissance d'un intérêt stratégique partagé.

**Les recommandations du rapport de Mario Draghi vont par exemple dans le sens d'un saut qualitatif :** elles soulignent que, sans instruments budgétaires européens dédiés et sans coordination accrue des investissements de défense, l'Union européenne risque de cumuler une montée en puissance coûteuse et une efficacité

---

<sup>8</sup> [Rapport du Sénat, N°145, Tome IV, Administration Pénitentiaire.](#)

stratégique limitée. Ce même rapport appelle donc à :

- Une plus grande coordination stratégique dans les investissements et une hausse des dépenses de R&D pour la défense (acquisitions conjointes, programme unique multi-état) ;
- Privilégier le « *Made In Europe* » dans les achats des états membres et en finir avec la fragmentation des armements (les négociations autour [du SCAF](#) est un bon exemple des difficultés rencontrées sur ce point) ;
- Accompagner les gains d'échelles de l'industrie de défense en Europe afin d'augmenter les capacités de production.

**Du côté du financement, plusieurs leviers sont envisageables, comme souligné par France Stratégie dans une note publiée en mai 2025<sup>9</sup>.** Dans cette note, les auteurs identifient trois leviers essentiels permettant d'assurer la soutenabilité des finances publiques et le financement des objectifs de défense. D'abord, maîtriser les autres dépenses en réduisant la croissance annuelle de ces dernières. Ensuite, augmenter les recettes nominales. La suppression de certaines dépenses fiscales pourrait également permettre la hausse des recettes nominales mais serait insuffisante (soit +17,5 milliards d'euros courants par an<sup>10</sup>). Enfin, améliorer le potentiel de croissance français, faible en comparaison intra-UE) et le niveau d'emploi par des réformes structurelles. Cela représente une hausse d'environ 4,7 points du taux d'emploi (1,9 millions d'emploi) en 5 ans. Ces solutions ne sont pas spécifiques aux enjeux de la défense mais peuvent s'appliquer à tous

les besoins de financement futurs. Aucune de ces mesures ne pourrait à elle seule permettre d'atteindre les objectifs de financement : en ce sens que les hypothèses privilégiées par les auteurs comprennent un mix des mesures citées plus haut.

**Une dernière piste plus spécifique consiste à mobiliser l'échelon européen.**

Par exemple, par l'émission de dette commune (comme ce fut le cas pendant la crise du COVID à travers le programme NGEU) pour alléger le poids du financement en mobilisant entre 450 et 600 milliards d'euros d'ici 2030 (dont a minima 70 milliards d'euros pourrait bénéficier à la France). L'activation de l'échape clause apparaît, par ailleurs, insuffisante au regard de l'état des finances publiques et nécessite, à l'échelon européen, de revoir la répartition du financement commun *vs.* étatique pour ces dépenses. Ce détournement par l'échelle européenne peut se justifier étant donné que la défense est un enjeu européen.

**À l'échelon européen, les négociations budgétaires progressent mais demeurent insuffisantes au regard des enjeux.** Si l'on cumule l'ensemble des instruments européens actuels liés à la défense (Fonds européen de défense [FED], Facilité européenne pour la paix [FEP], programmes d'achats conjoints, soutien à la production de munitions, mobilité militaire et programmes spatiaux à usage dual), l'effort européen s'établit à 30 milliards d'euros sur sept ans (soit environ 10 milliards d'euros pour le Cadre Financier Pluriannuel – CFP – actuel et environ 20 milliards d'euros pour les aides

<sup>9</sup> [Comment financer le réarmement et nos autres priorités d'ici à 2030 ? G. Claeys, S. Moura, J. Trinh, L. Quennesson, HCSP France Stratégie, Mai 2025.](#)

<sup>10</sup> [Auclert A., Philippon T. et Ragot X. \(2024\). Quelle trajectoire pour les finances publiques françaises ? Note du CAE, n° 82, juillet.](#)

hors CFP comme la FEP)<sup>11</sup>, très en deçà des besoins capacitaires. Le nouveau cadre financier pluriannuel de l'UE (CFP 2027-2034) actuellement en négociation, devrait porter le budget défense à environ 60 milliards d'euros sur 7 ans (environ 50 % des 137 milliards d'euros annoncés pour la défense et l'espace) soit un budget six fois supérieur au CFP précédent. Toutefois, à titre de comparaison, c'est l'équivalent du budget d'équipement des forces françaises sur trois ans. De plus, la période de négociation débutant tout juste, le niveau final de ces dépenses risque d'être revu à la baisse. Les innovations institutionnelles européennes vont donc dans le bon sens, mais le budget européen ne peut constituer qu'un appui stratégique et industriel, l'essentiel de l'effort de défense devant continuer de reposer sur les budgets nationaux.

**Dans ce contexte où les fonds européens agissent comme un appui stratégique plutôt que comme un substitut aux efforts nationaux, il devient impératif d'optimiser l'articulation entre ces deux échelons.** La rationalisation des dépenses via le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) et le renforcement des dispositifs en aval (FED, Programme pour l'industrie européenne de défense [EDIP] et Acte de soutien à la production de munitions [ASAP]) ne constituent pas de simples leviers

d'appoint, mais des impératifs d'efficacité opérationnelle comme souligné par [l'Institut Jacques Delors](#)<sup>12</sup>. Pour surmonter la fragmentation actuelle et réaliser les économies d'échelle indispensables à la viabilité de notre industrie, l'effort européen doit cibler des segments à forts volumes de production (notamment par des équipements standardisés et à bas coût comme les drones), tout en appliquant une stricte préférence pour le matériel « *made in Europe* » dans les commandes nationales.

**Cette ambition de souveraineté intégrée nécessite une ingénierie budgétaire sans faille au niveau national.** C'est pourquoi l'identification explicite, au sein des crédits d'équipement des forces prévus par la Loi de Programmation Militaire (le programme 146), d'une part spécifiquement dédiée au cofinancement européen est cruciale. Elle permettrait de planifier en amont le recours aux programmes de l'Union et d'assurer une meilleure synergie avec la Direction Générale de l'Armement (DGA). Enfin, pour accompagner ces gains d'échelle sans creuser le déficit national, l'apport de liquidités par des mécanismes ciblés comme le programme SAFE (16 milliards d'euros de prêts à taux réduit) couplé à la valorisation des experts nationaux détachés (END) auprès de l'Union, garantiraient une interopérabilité qui ne soit plus seulement financière, mais aussi technologique et humaine.

<sup>11</sup> [Après le rapport Draghi, pour un nouveau régime militaro-industriel européen : 4 propositions.](#) Samuel B. H. Faure.

<sup>12</sup> [B. de Cordoue, B. « L'équation compliquée du futur budget de l'UE consacré à la défense », Blogpost, Institut Jacques Delors, juillet 2025.](#)

### Mesures possibles pour permettre la montée en charge de la mission « Défense » d'ici 2030

- Développer de nouveaux programmes industriels communs permettant une plus grande productivité en favorisant les économies d'échelles<sup>13</sup> et en favorisant, dans les commandes nationales, le matériel « made in Europe » (« 1 % européen »).
- Renforcer l'investissement lié au « Fonds européen de la défense » (FED) en aval pour permettre l'industrialisation des innovations financés par le FED.
- Renforcer les achats groupés européens initiés par l'« European Defence Industry Programme » (EDIP) par la création de subventions supplémentaires sur ce point.
- Renforcer le soutien direct aux investissements industriels de défense (selon les principes du règlement européen visant au renforcement des capacités de fabrication de l'industrie de la défense (ASAP), repris dans EDIP), au-delà du soutien accordé à l'Ukraine.

**À cela s'ajoute 16 Md€ de prêt à taux réduit à la France par le programme SAFE (Security Action for Europe) présentée par la commission européenne en mai 2025 ayant pour objectif de faciliter les achats communs de défense.**

- Cibler l'effort industriel européen sur les segments à forts volumes de production, en privilégiant des équipements simples, standardisés et à bas coût (notamment les drones), afin de structurer de véritables filières de production européennes et de réduire la fragmentation des équipements.
- Valoriser la circulation européenne des fonctionnaires nationaux en augmentant le nombre d'experts nationaux détachés (END) auprès de l'Union<sup>14</sup>.
- Mieux articuler les financements nationaux et européens de la défense, en identifiant explicitement, au sein des crédits d'équipement des forces prévus par la LPM (programme 146, ~19 Md€ de CP en 2025), une part spécifiquement dédiée à compléter les aides européennes. Cela permettrait d'intégrer en amont, et de planifier, le recours aux programmes européens et assurerait une meilleure articulation avec la Direction Générale de l'Armement (DGA) tout en bénéficiant au maximum des aides et programmes disponibles.

<sup>13</sup> « La coopération européenne en matière d'armement »  
Rapport public thématique, Avril 2018.

<sup>14</sup> Après le rapport Draghi, pour un nouveau régime militaro-industriel européen : 4 propositions. Samuel B. H. Faure.

## 2.2. Un effort de rationalisation dans les dépenses de sécurité qui passe par une réorganisation du fonctionnement de la Police

**Concernant les dépenses de la mission « Sécurités » plusieurs pistes, permettant de réaliser des économies limitées et des gains substantiels d'efficacités, sont envisageables.** Plus de 80 % des crédits sont consacrés à la masse salariale (rémunérations, primes, heures supplémentaires). Cette structure limite fortement les marges de manœuvre et transforme l'investissement en variable d'ajustement (immobilier, véhicules, numérique), malgré les objectifs affichés de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI).

**Cela concerne d'abord les bâtiments et les matériels utilisés.** Plusieurs articles et rapports parlementaires<sup>15</sup> soulignent un parc immobilier dégradé, un vieillissement des véhicules et des retards dans les systèmes d'information. En 2024, les dépenses hors titre 2 de la gendarmerie diminuent même en crédits de paiement, alors que les besoins de modernisation restent majeurs. Cette sous-capitalisation entraîne des coûts indirects (maintenance, surcoûts d'intervention, indisponibilités de matériels).

**Ensuite, la dynamique des effectifs appelle un réexamen : malgré des créations importantes de postes, un**

**décalage persiste entre effectifs budgétés et efficacité opérationnelle**<sup>16</sup>. C'est en raison, principalement, de la stagnation du nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ), insuffisant au regard des besoins de la chaîne pénale<sup>17</sup>. Il semble alors essentiel de réorienter les effectifs existants vers les fonctions d'enquête plutôt que de poursuivre une logique de recrutements nets. La Cour des comptes<sup>18</sup> souligne une grande hétérogénéité des cycles horaires, une utilisation importante des heures supplémentaires et des astreintes, ainsi qu'un écart entre effectifs budgétés et présence opérationnelle réelle sur le terrain. Cela engendre des surcoûts significatifs sans amélioration proportionnelle du service rendu. De plus, la répartition historique des compétences (police nationale, police municipale, gendarmerie en zones rurales) ne correspond plus à la réalité des territoires (notamment des territoires périurbains). Cette rigidité génère doublons, pertes d'efficacité et surcoûts lors des transferts de zones<sup>19</sup>. La Cour des comptes dans un rapport de 2025 recommande de revoir la carte de répartition police/gendarmerie en transférant à la police nationale les communes intégrées à des métropoles à fort enjeu de délinquance et, à l'inverse, de transférer à la gendarmerie l'ensemble des communes des départements

<sup>15</sup> Voir par exemple : [« La vétusté des casernes de gendarmerie : un des points saillants du budget "sécurité" pour 2025 »](#), Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), 2025 ou encore le [Rapport général n° 128 \(2023-2024\)](#), tome III, annexe 29, volume 1 du Sénat.

<sup>16</sup> [La gestion des ressources humaines au cœur des difficultés de la police nationale](#), Cour des comptes, Novembre 2021.

<sup>17</sup> [Rapport d'information n°1965 sur le bilan de la réforme de la police nationale](#), Assemblée Nationale, Octobre 2025.

<sup>18</sup> [L'organisation du temps de travail et les heures supplémentaires dans la police nationale](#), Cour des comptes, Janvier 2021.

<sup>19</sup> [Les forces de sécurité intérieure : des moyens accrus, une efficacité à renforcer](#), Cour des comptes, Juillet 2023.

ruraux faiblement peuplés (soit 14 départements métropolitains)<sup>20</sup>.

**Un rapport récent de la Cour des comptes met également en garde contre une bureaucratisation croissante, en particulier au sein de la gendarmerie, où les créations d'ETP se sont concentrées dans l'administration centrale au détriment des brigades de proximité<sup>21</sup>.**

Cette dynamique est susceptible de concerner également la police nationale et appellerait une analyse équivalente afin d'en mesurer l'ampleur et les effets opérationnels. Dans l'ensemble ces observations poussent pour une modification de la répartition géographique et des missions des différentes forces de sécurité (Police Nationale, Police Municipale, Gendarmerie Nationale). On pourrait penser par exemple, à des transferts de la police nationale vers la police municipale sur base du volontariat, et ce, à effectif constant. Ce dernier élément permettrait de rapprocher les policiers de leur région et territoire d'attache. Dans les territoires sans police municipale, les gendarmes garderaient la double casquette haut du spectre (travail judiciaire, renseignement, lutte contre la corruption et crime organisé) / bas du spectre (fonctions de proximité) à l'instar de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) québécoise.

**Un changement de doctrine est nécessaire : le travail policier étant difficilement quantifiable (*indéterminé***

**selon Dominique Monjardet<sup>22</sup>), cela plaide pour un rééquilibrage vers une logique qualitative (enquête, résolution de conflits, relation aux publics) et un renforcement de la prévention, la police ne pouvant, et ne devant, répondre seule aux déterminants sociaux de la délinquance.** Ce rééquilibrage permettrait de réduire le mal-être au travail des forces de l'ordre. En effet, il constitue un enjeu structurel, lié à la surcharge opérationnelle, à des modes de pilotage inadaptés à la réalité du métier, à des parcours professionnels contraints et à une exposition élevée aux risques psychosociaux. Les réformes identifiées convergent vers un rééquilibrage du modèle policier, combinant clarification des missions, valorisation du travail qualitatif, amélioration de la gestion des ressources humaines et renforcement de la prévention des risques psychosociaux.

**Pour finir, la reconstruction de la confiance entre la police et la population constitue un enjeu central, qui appelle un renforcement des mécanismes de redevabilité externe.** Une réflexion pourrait être engagée sur l'évolution des dispositifs de contrôle, en s'inspirant d'expériences étrangères (telles que les *Police and Crime Commissioners* au Royaume-Uni), alors que la légitimité et l'efficacité des mécanismes actuels de contrôle interne, en particulier l'IGPN, font l'objet de questionnements récurrents<sup>23</sup>.

<sup>20</sup> [La répartition des zones de compétence entre la police et la gendarmerie nationales : Une carte figée, des transferts à relancer. Cour des comptes, janvier 2025.](#)

<sup>21</sup> [Le modèle territorial de la gendarmerie nationale : l'urgence d'une adaptation. Cour des comptes, Février 2026.](#)

<sup>22</sup> Monjardet, D. (1985). À la recherche du travail policier. *Sociologie du travail*, 391-407.

<sup>23</sup> [Avis sur les rapports entre police et population, Octobre 2023, CNCDH, Octobre 2023.](#)

### Mesures possibles pour permettre la montée en charge de la mission « Sécurité » d'ici 2030

- Mieux maîtriser la masse salariale : en harmonisant les cycles horaires, en encadrant les heures supplémentaires et en rationalisant les dispositifs de primes et indemnités : environ plusieurs centaines de millions d'euros à moyen-terme.
- Sanctuariser l'investissement et moderniser les équipements : fixer un plancher pluriannuel pour l'immobilier, le numérique et les véhicules afin de réduire les surcoûts de maintenance.
- Clarifier la répartition des missions et des effectifs policiers entre État et communes et en particulier entre police nationale / polices municipales. Envisager le transfert d'effectifs de la police nationale vers les polices municipales pour renforcer la mission « relations territoriales à la population, proximité et prévention ».
- Réformer la carte police / gendarmerie et mutualiser les fonctions support pour limiter les doublons et assurer une meilleure couverture des zones péri-urbaines<sup>24</sup>.
- Réinvestir la police de proximité et développer des missions de préventions en coordination avec les services de protection de l'enfance. Cela pourrait s'opérer, en partie, par un élargissement des conseils locaux de prévention de la délinquance (CLSPD) largement sous-investis par l'État et les communes<sup>25</sup>. Cet élargissement doit aller de pair avec une augmentation des prérogatives de ces assemblées pour en faire de réels lieux de gouvernance de la sécurité locale.
- Créer une autorité civile, élue, indépendante et disposant de pouvoirs d'enquête à l'instar des *Police and Crime Commissioners* au Royaume-Uni, pour assurer une confiance des citoyens dans la police.

2.3. Du côté des dépenses de Justice, la nécessité de repenser les peines pour en finir avec le tout carcéral

**Concernant les dépenses de la mission « Justice » plusieurs pistes sont à étudier pour contenir les dépenses, réduire la population carcérale prévenir la**

**délinquance et la récidive.** La « Justice » en France, comme la santé, est confrontée à de forts enjeux d'inefficiences notamment lié à : i) la répartition territoriale des cours d'appel et magistrats qui ne correspond pas au nouveau maillage territorial ; ii) à une population carcérale trop importante ; et iii) des taux de récidive très élevés.

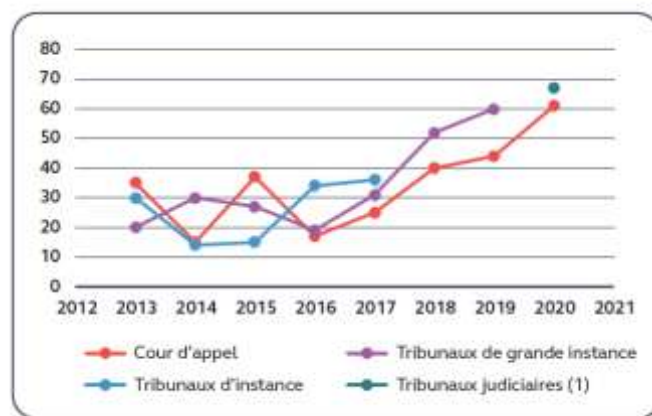
<sup>24</sup> La répartition des zones de compétence entre la police et la gendarmerie nationales : Une carte figée, des transferts à relancer. Cour des comptes, janvier 2025.

<sup>25</sup> Les enjeux locaux de sécurité : un partenariat inachevé entre l'Etat et les communes. Note, Terra Nova.

**Sur ce premier point, la Cour des comptes souligne que la justice française est encore caractérisée par des délais importants.** En 2024, le délai moyen de traitement des affaires civiles s'établissait entre 16 et 21 mois et le stock d'affaires civiles

fin 2024 était de 1,4 million<sup>26</sup>. Dans le même temps, le nombre de juridictions en difficulté ne cesse de croître depuis 2013 (voir *Graphique 3*) ainsi que les délais moyens de traitement des procédures civiles.

**Graphique 3 - Nombre de juridictions en difficulté entre 2013 et 2020<sup>27</sup>**



Lecture : En 2019, le nombre de tribunaux de grande instance en difficulté s'établissait à 60.

Note : (1) Les tribunaux d'instance et de grande instance sont regroupés au sein de l'appellation « tribunaux judiciaires » en 2020 – Les données concernant les tribunaux d'instance ne sont plus disponibles à compter de 2018.

Source : Cour des comptes d'après données des projets et rapports annuels de performances annexés aux lois de finances.

**Ensuite, la politique du tout carcéral entraîne également des coûts importants pour la collectivité, estimés à 4 milliards d'euros par la Cour des comptes en 2024.**

La (sur)population carcérale (80 130 détenus en 2024<sup>28</sup>) persiste avec des taux d'occupation de l'ordre de 143 % pour les maisons d'arrêts<sup>29</sup>. Sur 20 ans, les incarcérations ont augmenté de 70 % et les durées moyennes d'incarcérations se sont elles aussi fortement accrues. Selon le [SPACE 1 Survey 2025](#), en comparaisons internationales, la durée moyenne

d'incarcération est de 11,7 mois en France contre 4,4 mois aux Pays-Bas, 4,2 en Allemagne ou encore 5,5 en Norvège (voir *Graphique 4*).

**Les différentes réformes ayant eu pour objectif d'accentuer la rigueur des peines n'ont pas eu pour effet d'augmenter les peines effectivement prononcées, comme le montre [une note de l'IPP de 2024](#).** Elles accentuent, néanmoins, le sentiment de laxisme judiciaire en augmentant l'écart entre les peines potentielles et les peines appliquées. Si les peines effectives étaient

<sup>26</sup> Addition des affaires dans les Tribunaux judiciaires, les conseils des prudhommes et les cours d'appel. Source : Référence Statistique Justice 2025.

<sup>27</sup> [Améliorer la gestion du service public de la Justice](#), Cour des comptes, Octobre 2021.

<sup>28</sup> [Évaluation de deux peines alternatives à l'incarcération, Le travail d'intérêt général et la détention à domicile sous surveillance électronique](#), Cour des comptes, Mars 2025.

<sup>29</sup> [Une surpopulation carcérale persistante, une politique d'exécution des peines en question](#), Rapport publique thématique, Octobre 2023.

rapprochées des peines maximales cela aurait pour effet d'augmenter d'au moins 12 milliards d'euros les dépenses de l'administration pénitentiaire et de 60 à 100 milliards d'euros les dépenses d'investissement. De la même manière, l'instauration de peines minimales (dites peines plancher) en 2007 a eu pour effet d'augmenter fortement la population carcérale sans réels effets dissuasifs, augmentant de fait le coût budgétaire pour le système carcéral<sup>30</sup>.

### **Un autre point d'attention réside dans les taux observés de récidive en France.**

Une étude de l'ATGIP de 2022 estime le coût de la récidive à 1 an à 1,4 milliard d'euros, or le taux de récidive des incarcérés dépasse les 60 % dans les 5 ans suivant la sortie contre seulement 25 % en Norvège. En 2024, parmi les condamnés pour crimes, 35 % sont récidivistes ou réitérants, ce chiffre monte à 45 % pour les individus condamnés pour un délit, ce qui pèse durablement sur les juridictions et l'administration pénitentiaire<sup>31</sup>.

**Un basculement partiel du milieu fermé vers le milieu ouvert constitue un levier majeur, sous réserve d'éviter toute extension du filet pénal.** Les alternatives à l'incarcération sont nettement moins

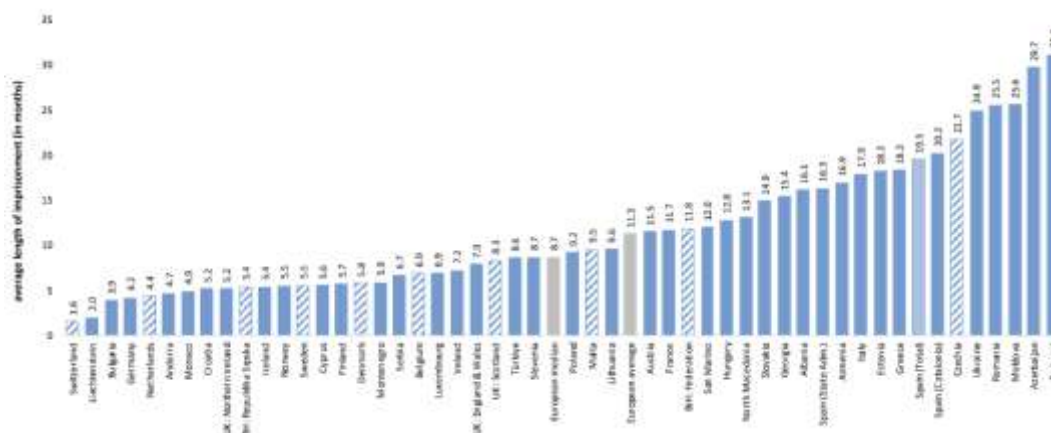
coûteuses (de l'ordre de quelques euros par jour et par condamné), mais doivent se substituer à la prison et non s'y ajouter. La récidive est directement affectée par la surpopulation carcérale, notamment via les effets de pairs, la promiscuité et l'insuffisance des dispositifs de suivis et d'insertion. Les travaux comparatifs montrent un lien clair entre conditions de détention dégradées et probabilité de récidive<sup>32</sup>, ce qui plaide pour un rééquilibrage des moyens vers la réinsertion, et une amélioration des conditions de détention (encadrement, condition d'incarcération, cellule individuelle, etc.). De plus, les alternatives à l'incarcération sont nettement moins coûteuses (de l'ordre de quelques euros par jour et par condamné), mais doivent se substituer à la prison et non s'y ajouter. La politique de réduction de la population carcérale reste peu lisible et instable, marquée par un effet de cliquet sur les peines, des modifications fréquentes des règles d'aménagement et un écart croissant entre peines prononcées et exécutées. Il apparaît donc essentiel de développer les aménagements de peine dès le prononcé, complétés par une révision de l'échelle des peines, afin d'améliorer à la fois la cohérence de la réponse pénale et la maîtrise de la population carcérale.

<sup>30</sup> [Les peines planchers sont-elles un outil efficace pour éviter la récidive ? A Ouss, A Philippe, IPP Mars 2024.](#)

<sup>31</sup> [Références statistiques justice – Edition 2025. Service de la statistique, des études et de la recherche. Ministère de la justice.](#)

<sup>32</sup> Philippe, A. (2024). Building Criminal Networks in Prison (No. 24/782). School of Economics, University of Bristol, UK.

**Graphique 4 – Durée moyenne d'emprisonnement en 2023, sur la base du nombre total et du flux de détenus (enquête SPACE 1)<sup>33</sup>**



Lecture : En 2023, la durée moyenne d'emprisonnement, sur la base du nombre total et du flux de détenus, s'établissait à 11,3 mois en moyenne pour l'Europe.

Source : *Enquête SPACE 1, sur données 2023.*

**Pour finir, la stratégie immobilière carcérale constitue un enjeu de soutenabilité de long terme.** Elle doit répondre aux exigences suivantes : i) l'accroissement des capacités nettes doit se faire en remplacement d'établissements vétustes ; ii) un abandon des partenariats public privé (PPP) du fait des dérapages passés ; iii) une attention particulière aux gestions déléguées au privé des nouvelles prisons. La construction de nouvelles prisons, perçue comme un cercle vicieux budgétaire et pénal, n'apparaît donc pas comme une solution de long terme. La priorité devrait porter sur le renforcement

des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), déterminants pour la prévention de la récidive ; l'amélioration des conditions de travail des surveillants ; et, le cas échéant, la construction de nouveaux établissements uniquement en remplacement de prisons vétustes. Plus largement, il faut reposer la question du rôle et des finalités de la prison, en articulation avec les politiques de lutte contre les inégalités sociales, de prévention et d'insertion, dont les bénéfices budgétaires sont réels mais se matérialisent à moyen et long terme.

<sup>33</sup> [Prisons and Prisoners in Europe 2024: Key Findings of the SPACE I survey.](#) Marcelo F. Aebi & Edoardo Cocco. Council of Europe.

### Mesures possibles concernant la Justice

- Réformer la carte des cours d'appel et tribunaux et réallouer les effectifs selon les volumes d'affaire et non pas en fonction des historiques d'implantation.
- Renforcer les alternatives à l'incarcération (quand cela est possible) pour lutter contre la surpopulation carcérale (semi-liberté, placement extérieur, surveillance électronique) en assurant le suivi des coûts et de l'efficacité associés à ces dispositifs.
- Réinvestir les politiques de préventions (en amont) et de réinsertion (en aval) pour prévenir les passages à l'acte et les récidives.
- Amener le ratio Personnes placées sous main de justice (PPSMJ) / Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) à 60, par la création de 600 postes de CPIP : *coût supplémentaire pour les finances publiques d'environ 25 M€*<sup>34</sup>.
- Réduire les peines maximales encourues, revoir l'échelle des peines et établir les aménagements des peines en amont du prononcé pour améliorer la lisibilité du système pénal et rapprocher les peines prononcées des peines encourues.
- Faire des « Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance » (CLSPD) le pivot opérationnel des politiques de prévention, en leur redonnant un rôle structurant dans la coordination territoriale entre forces de sécurité, justice, collectivités, éducation nationale et acteurs sociaux. Cette montée en charge suppose :
  - ⇒ Une clarification de leurs compétences et de leur gouvernance, aujourd'hui très hétérogènes selon les territoires.
  - ⇒ Un pilotage par objectifs mesurables (prévention de la récidive, décrochage scolaire, violences intrafamiliales, primo-délinquance) et une meilleure articulation avec les parquets et la protection judiciaire de la jeunesse.
  - ⇒ Une intégration systématique des acteurs de la protection de l'enfance et de l'action sociale dans ce dispositif qui se doit d'être accompagné par un renforcement de leurs moyens, et par un redéploiement budgétaire assumé en amont (prévention) plutôt qu'un surinvestissement en aval (police, prison).
- Recentraliser progressivement la politique de protection de l'enfance, ou a minima, augmenter les crédits de l'État aux départements en fonction de leurs besoins propres.

---

<sup>34</sup> [SPIP : la lutte contre la récidive mise à l'épreuve.](#)  
[Rapport d'information N°353, Sénat, Février 2023.](#)

**Enfin, à l'intersection des dépenses de police et de justice, on retrouve la question des discriminations et de la protection des plus vulnérables.**

Les discriminations présentent un impact socio-économique important puisqu'elles réduisent à la fois la confiance des usagers dans les services publics et entraînent des coûts économiques importants. Un rapport de mars 2025 du défenseur des droits souligne des inégalités persistantes d'accès au service public policier ainsi que des différences de traitements des plaintes en fonction de divers facteurs sociaux (genre, couleur de peau, niveau de vie)<sup>35</sup>. Ces différences sont aussi présentes du côté « répressif », la CEDH a par exemple condamné, pour la première fois, la France dans [l'arrêt Seydi et autres c. France du 26 Juin 2025](#) concernant des contrôles d'identités jugés discriminatoires par les plaignants.

**La protection de l'enfance apparaît également comme un sujet essentiel.** Les événements dramatiques observés ces dernières années, comme souligné par [l'UNICEF début 2025](#), et l'importance des travailleurs sociaux dans la prévention de la délinquance des mineurs, le confirment. Une étude récente publiée dans [The Lancet](#) estime le coût économique annuel des violences faites aux enfants à environ 34,5 milliards d'euros pour la collectivité en 2019, illustrant qu'un investissement accru dans les politiques de prévention permettrait d'éviter, à moyen et long terme, des coûts sociaux et budgétaires nettement supérieurs. Enfin, les discriminations impactent également le marché du travail et présentent

un coût économique très important. [France Stratégie](#) avait estimé ce dernier dans une fourchette allant de 28 à 110 milliards d'euros pour les finances publiques en 2015 du fait d'un triptyque : différentiel de salaire, de taux d'emploi et du nombre d'heures travaillées.

### **3. Sortir du tout répressif pour réinvestir le préventif**

**Les dépenses régaliennes occupent une place importante dans la dépense publique et à l'instar des dépenses sociales, elles bénéficient à l'ensemble de la population et participent, elles aussi, à la redistribution par l'action publique.** C'est particulièrement vrai pour la sécurité intérieure et la justice. Mais, comme dans la santé ou l'éducation, ces services sont marqués par des inégalités territoriales et par des difficultés d'accès qui touchent davantage certains publics selon leur situation sociale ou économique. Aussi, les évolutions récentes de ces secteurs ont créé plusieurs points de blocage. Dans la justice, la hausse du nombre de peines, le durcissement de l'échelle pénale et le recours croissant à l'incarcération ont contribué à engorger davantage le système. Dans le même temps, l'éloignement progressif de certains services publics a affaibli leur accessibilité. Pour la police et la gendarmerie, ce décalage est également visible. Les missions de contact avec la population, souvent associées à la « police de proximité », ont peu à peu laissé plus de place à une logique centrée sur une politique du chiffre : nombre d'interpellations, de contrôles, de verbalisation. Cette évolution a pu nourrir les tensions avec une partie de la population

---

<sup>35</sup> [Solliciter les forces de l'ordre : Évolutions et inégalités relatives à l'accès au service public policier. Défenseur des droits, Mars 2025.](#)

et réduire la place accordée à la prévention. Du côté de la justice, la réorganisation de la carte judiciaire et la réduction de certaines implantations locales ont aussi rendu l'accès au service public plus difficile, en particulier pour les personnes les plus modestes.

**Dans ce chapitre, nous faisons donc le choix de mettre l'accent sur la prévention de la délinquance et de la criminalité, plutôt que sur les réponses purement répressives.** C'est en agissant en amont que l'État peut répondre de la manière la plus efficace aux difficultés qui se posent aujourd'hui. Cela renvoie, par exemple, aux politiques de réinsertion par l'emploi, de mixité sociale, à l'égalité d'accès aux services publics, à l'égalité des chances dans l'éducation ou encore à la protection de l'enfance. Toutes jouent un rôle important dans la prévention des fragilités sociales sur lesquelles peuvent ensuite se développer des trajectoires de délinquances. L'objectif de ce chapitre est donc de reposer plus largement la question de ce que recouvre réellement la sécurité. Il s'agit de prendre du recul pour identifier les politiques les plus à même de réduire, dans la durée, les dommages sociaux et économiques liés à la délinquance et à la criminalité. D'un point de vue budgétaire, le coût de la pauvreté et des risques sociaux est souvent plus élevé à long terme qu'on ne le mesure au premier abord. C'est pourquoi une politique de sécurité soutenable ne peut pas reposer uniquement sur la réponse répressive. Elle suppose aussi de renforcer les politiques de prévention, même si leurs effets sont moins immédiats, afin d'engager une réforme de fond de notre manière de lutter contre la délinquance et la criminalité.

# LES AUTEURS



**Cyprien Batut** est économiste et responsable du pôle macroéconomie à l'Institut Avant-garde. Il est diplômé de l'École d'économie de Paris et docteur en économie de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Sur le terrain académique, il s'intéresse principalement aux politiques publiques françaises sur le marché du travail. Après sa thèse, il a rejoint la Direction Générale du Trésor pendant trois ans, notamment en tant que Conseiller en charge de la politique économique au sein du cabinet du directeur général du Trésor au côté de la Cheffe Économiste du Trésor.



**Alexis Guillaume** est économiste et chargé d'étude au sein du pôle macroéconomie de l'Institut Avant-garde. Docteur en économie de l'Université Paris-Dauphine, il a consacré sa thèse à l'étude de l'impact des politiques publiques dans la zone euro et en France, sous la direction d'Anne-Laure Delatte. Ses travaux portent notamment sur les politiques monétaires non conventionnelles et les politiques budgétaires, notamment sur les dépenses socio-fiscales. Il s'intéresse plus particulièrement aux transformations du cadre politico-économique européen depuis la crise des dettes souveraines.



**Lison Brochet** a effectué un stage au sein de l'Institut Avant-garde lors de la conduite de ce rapport. Elle est actuellement étudiante à l'ENSAE Paris en année de césure.



**L'Institut Avant-garde est un think tank non partisan qui développe des analyses et des propositions concrètes pour les décideurs, les universitaires, et toutes les générations de penseurs et de citoyens.**

Quatre principes nous guident :

**Édifier une vision systémique**

Les débats portent souvent sur des réformes particulières ; il nous semble important de les décloisonner et de développer une vision d'ensemble cohérente, indispensable, entre autres, à la planification écologique. Notre principe est que le maintien à tout prix de l'organisation existante des institutions, et l'application systématique de logiques de marché ne sont pas des fins en soi. Les structures économiques doivent être pensées pour évoluer en fonction des enjeux, et répondre à des objectifs démocratiquement discutés.

**Apporter une expertise académique forte**

Une vision large ne doit pas omettre les détails ni se passer de technicité. Un décalage existe trop souvent entre l'évolution de la recherche, les doctrines économiques en vigueur et la fabrique des politiques publiques. Nous traduisons l'état de l'art académique en propositions de politiques publiques crédibles aux yeux des décideurs.

**Tisser des liens entre les disciplines**

Nous invoquons les dernières recherches en macroéconomie, mais nous ne voulons pas nous en tenir à une approche strictement économique. L'histoire économique, la science politique, la géopolitique, les sciences du climat, la sociologie, l'anthropologie, ou encore la philosophie enrichissent et élargissent notre vision.

**S'appuyer sur un réseau de think tanks européens**

Aujourd'hui, les think tanks se nichent essentiellement à l'échelle nationale ou bruxelloise ; le European Macro Policy Network, dont nous faisons partie, enrichit ce paysage d'un troisième niveau continental. Une idée anime cette initiative lancée par l'institut allemand Dezerat Zukunft : si les désaccords entre nos gouvernements sont nombreux, il existe un courant intellectuel uni en faveur du changement.

*institutavantgarde.fr*

*45, rue de Sèvres, Paris VI<sup>e</sup>*

INSTITUT  
AVANT-GARDE